

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2021

OR	DRE 1	DU JOUR		
1	Administration de la municipalité			
	1.1	Ouverture de l'assemblée		
	1.2	Lecture et adoption de l'ordre du jour		
	1.3	Dépôt et adoption des états financiers audités au 31 décembre 2020		
	1.4	Adoption de procès-verbaux de séance		
	1.5	Dépôt du bordereau de correspondance		
	1.6	Première période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)		
	1.7	Élections municipales 2021		
	1.8	Embauche - Inspecteur adjoint en bâtiment et environnement		
	1.9	Départ à la retraite - Monsieur Pierre Brouillette		
	1.10	Modification de la date de la séance ordinaire de novembre 2021		
2	Tréso	Trésorerie		
	2.1	Bordereau de dépenses du mois		
	2.2	Engagement de crédits		
	2.3	Autorisation - Remboursement de frais des élus		
3	Sécurité publique			
	3.1	Service incendie - Bonus à la formation Pompier 1		

Camions incendie - Prévention lors de l'Halloween Transport, Hygiène du milieu et Environnement

- Réfection des postes de pompage d'eaux usées PP1 et PP2 Décompte # 5R1 Groupe 4.1 Michel Leclerc
- 4.2 Travaux de réfection route de la Traverse et rue Bourassa - Décompte #1 - Eurovia Québec Construction inc.

Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires

- 4.3 Travaux de réfection route de la Traverse et rue Bourassa - Directives de changement # 1
- Travaux d'amélioration du chemin Sainte-Marie Décompte # 3 Marcel Guimond et 4.4
- Règlement # 2021-576 pour permettre la circulation des véhicules hors route sur les 4.5 chemins municipaux et remplaçant le règlement 2017-538 - Adoption
- 4.6 Offre de service collecte des ordures - Municipalité de Sainte-Thècle
- 4.7 Appel d'offres - Déneigement des cours municipales
- Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire
- Loisirs et culture, Santé et bien-être
 - Règlement # 2021-579 décrétant l'adoption de la politique d'utilisation des salles 6.1 municipales et abrogeant le règlement # 2008-481 - Adoption
 - 6.2 Politique familiale de Lac-aux-Sables - Adoption
 - Projet Pumptrack Affectation 6.3
 - Utilisation de salle Capsule vidéo
 - Utilisation de salle Vie active 6.5
- **Autres sujets**

3.2 3.3



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

- 7.1 Demande d'aide financière
 - 7.1.1 Moisson Mauricie
- 7.2 Motion de félicitations
 - 7.2.1 Madame Julie Ricard
 - 7.2.2 Monsieur Lucien Mongrain
- 7.3 Varia
- 7.4 Période de questions Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 7.5 Levée de l'assemblée

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à dix-neuf heures trente minutes, le cinquième jour du mois d'octobre deux mille vingt et un (05 OCTOBRE 2021), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Yvon Bourassa, maire Madame Julie Ricard, conseillère Monsieur Nicolas Hamelin, conseiller Monsieur Yvan Hamelin, conseiller Monsieur Daniel Beaupré, conseiller Madame Suzanne Béland, conseillère Madame Dominique Lavallée, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2021

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes dans la salle et confirme que le nombre maximal de personnes permis selon les directives liées à la COVID-19 dans la salle n'est pas atteint.

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Yvon Bourassa, maire. Madame Manuella Perron, secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Cette dernière confirme aux membres du conseil que la séance n'est pas enregistrée.

1.2 <u>Lecture et adoption de l'ordre du jour</u>

2021-10-277

Monsieur Bourassa fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 octobre 2021 en effectuant les modifications suivantes par rapport au projet publié :

- EN AJOUTANT les points suivants :
 - Dans la section 1 :
 - Départ à la retraite Monsieur Pierre Brouillette;
 - Modification de la date de la séance ordinaire de novembre 2021;
 - Dans la section 4 :
 - Travaux d'amélioration du chemin Sainte-Marie Décompte # 3 Marcel Guimond et fils;



No de résolution

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

- Travaux de voirie route de la Traverse et rue Bourassa Décompte #1 Eurovia Québec Construction inc.;
- Dans la section 7 :
 - Motion de félicitations Monsieur Lucien Mongrain;
- EN RETIRANT de la section 1 le point COVID-19 Suivi des services municipaux;
- EN LAISSANT le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 <u>Dépôt et adoption des états financiers audités au 31 décembre 2020</u>

2021-10-278

Suite à la présentation des états financiers au 31 décembre 2020, effectuée par madame France Pronovost, CA de la firme Désaulniers, Gélinas & Lanouette s.e.n.c.r.l;

Il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables adopte le rapport d'audits de la firme Désaulniers, Gélinas & Lanouette s.e.n.c.r.l et le rapport pour l'exercice 2020 présentant un excédent de fonctionnement à des fins fiscales au montant de 425 113 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Adoption de procès-verbaux de séance

2021-10-279

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la dernière séance ordinaire a été remis aux élus avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2021 est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.5 <u>Dépôt du bordereau de correspondance</u>

2021-10-280

CONSIDÉRANT le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois d'octobre 2021, faisant état de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire et devant être présentée au conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance d'octobre 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.6 <u>Première période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)</u>

Début: 19 h 51

Fin: 20 h 08

1.7 <u>Élections municipales 2021</u>

La présidente d'élection fait état du résultat de la période de dépôt de déclaration de candidature aux fins de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021.

Suite à la clôture de cette période se terminant le 1er octobre 2021 à 16h30, une seule candidature a été déposée à chacun des postes en élection soit, les postes de maire et conseillers # 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

À cet effet, Je, Manuella Perron, présidente d'élection confirme que :

- Monsieur Yvon Bourassa est proclamé élu, sans opposition, au poste de maire;
- Monsieur Alex Bronsard est proclamé élu, sans opposition, au poste de conseiller # 1;
- Monsieur Nicolas Hamelin est proclamé élu, sans opposition, au poste de conseiller # 2;
- Monsieur Yvan Hamelin est proclamé élu, sans opposition, au poste de conseiller # 3;
 Monsieur Daniel Beaupré est proclamé élu, sans opposition, au poste de conseiller #4;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

- Madame Suzanne Béland est proclamée élue, sans opposition, au poste de conseillère # 5;
- Madame Dominique Lavallée est proclamée élue, sans opposition, au poste de conseillère #
 6.

Tous les postes ayant été pourvus, il n'y a pas lieu de préparer et de tenir le scrutin du 7 novembre 2021.

Félicitations aux élus et élues.

1.8 Embauche - Inspecteur adjoint en bâtiment et environnement

2021-10-281

CONSIDÉRANT le processus d'embauche et les entrevues réalisées pour combler le poste d'inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection et du comité de ressources humaines;

CONSIDÉRANT la période de probation de six (6) mois;

CONSIDÉRANT la possibilité de transfert d'adhésion sans frais à la COMBEQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil autorise l'embauche de monsieur Stéphane Lemay à titre d'inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement selon les dispositions de la convention collective à compter du 1^{er} novembre 2021.

De plus, il est résolu que le conseil autorise l'adhésion à la COMBEQ et l'inscription de monsieur Lemay à la formation *Rôle de l'officier municipal dans l'application des lois et règlements en matière d'urbanisme* par la COMBEQ, en classe virtuelle, les 25 et 26 octobre, 1^{er} et 2 novembre 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.9 <u>Départ à la retraite - Monsieur Pierre Brouillette</u>

CONSIDÉRANT l'admissibilité à la retraite de monsieur Pierre Brouillette;

CONSIDÉRANT le dépôt de sa lettre indiquant sa date de départ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil accepte le dépôt de la lettre de départ à la retraite de monsieur Pierre Brouillette, prenant effet à compter du 31 décembre 2021. Le conseil autorise un départ hâtif à compter du 29 octobre 2021 pour permettre à l'employé d'utiliser le solde de sa banque de vacances et de congés de maladie d'ici la fin de l'année.

Il est de plus résolu que le conseil autorise l'appel de candidatures pour combler la vacance au poste de journalier.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.10 Modification de la date de la séance ordinaire de novembre 2021

2021-10-283

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura pas de scrutin le 7 novembre 2021 suite à l'élection de tous les membres du conseil sans opposition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil modifie la date de la séance ordinaire de novembre au 9 novembre 2021 au lieu du 16 novembre.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2 <u>TRÉSORERIE</u>

2.1 Bordereau de dépenses du mois

Municipales No 5614-A-MST 0512-10-285



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 30 septembre 2021.

Or felen. OMA.

Manuella Perron, OMA Secrétaire-trésorière adjointe

2021-10-284

CONSIDÉRANT que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par mesdames Julie Ricard et Dominique Lavallée;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification;

CONSIDÉRANT le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT le cumul des journaux # 1109 à # 1111;

CONSIDÉRANT le cumul des rapports de salaires nets couvrant la période de paiement du 1er septembre au 30 septembre 2021 et portant les # 3579 à # 3600 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu :

- D'APPROUVER ET PAYER les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 30 septembre 2021, au montant de 117 134,41 \$;
- D'ENTÉRINER les dépenses préautorisées au montant de 216 057,96 \$;
- D'ENTÉRINER les paiements des salaires nets au montant de 63 756,05 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.2 Engagement de crédits

2021-10-285

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

DÉPARTEMENT	DESCRIPTION	MONTANT avant taxes	BUDGET
Loisirs	Décoration Halloween et concours	800 \$	02-70295-999
Travaux publics	Afficheurs de vitesse (2)	4 000 \$	Budget Immobilisation
Travaux publics	Réparation traversée lumineuse	2 506 \$	02-70149-447

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.3 <u>Autorisation - Remboursement de frais des élus</u>

Les élus déclarent n'avoir aucune demande de remboursement à déposer depuis la dernière séance ordinaire du conseil.

3 <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>

3.1 Service incendie - Bonus à la formation Pompier 1



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT la section 8.05 de la Politique de travail 2017-2021 du SISEM;

CONSIDÉRANT la confirmation de la réussite de la formation Pompier 1 pour trois pompiers :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil municipal autorise le déboursé de 1 000 \$ à chacun des pompiers suivants ayant réussi la formation Pompier 1 :

- Monsieur Jérôme Doucet
- · Monsieur Maxime Leduc-Naud
- · Monsieur Michael Bellemare

Il est de plus résolu que les membres du conseil donnent une mention de félicitations à messieurs Doucet, Leduc-Naud et Bellemare pour la réussite de cette formation.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3.2 <u>Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires</u>

2021-10-287

ATTENDU que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU que la municipalité de Lac-aux-Sables désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU que la municipalité de Lac-aux-Sables prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I, deux (2) pompiers pour le programme Opérateur de pompe et un (1) pompier pour le programme Officier non urbain au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Mékinac en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par madame Julie Ricard et appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Mékinac.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3.3 Camions incendie - Prévention lors de l'Halloween

2021-10-288

CONSIDÉRANT la fête de l'Halloween le 31 octobre prochain;

CONSIDÉRANT les directives de santé publique actuelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil autorise le service incendie de Lac-aux-Sables à utiliser les camions incendie pour faire de la prévention dans les rues lors de la soirée du 31 octobre 2021 pour l'Halloween.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.



No de résolution

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 <u>Réfection des postes de pompage d'eaux usées PP1 et PP2 - Décompte # 5R1 - Groupe Michel Leclerc</u>

2021-10-289

CONSIDÉRANT la demande de paiement pour le décompte progressif # 5R1 au lieu du décompte #6 déposée par l'entrepreneur Groupe Michel Leclerc inc. pour les travaux de réfection des stations de pompage PP1 et PP2 pour les travaux exécutés au 30 septembre 2021;

CONSIDÉRANT que la recommandation de l'ingénieur de la firme Pluritec au dossier dans le cadre du projet n'a pas été déposée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil municipal accepte de verser le montant de la demande de paiement pour le décompte progressif # 5R1 déposée par l'entrepreneur Groupe Michel Leclerc inc. dans le cadre des travaux de réfection des stations de pompage PP1 et PP2 seulement et conditionnellement à l'approbation de l'ingénieur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.2 <u>Travaux de réfection route de la Traverse et rue Bourassa - Décompte #1 - Eurovia Québec Construction inc.</u>

2021-10-290

CONSIDÉRANT la demande de paiement pour le décompte progressif # 1 déposée par l'entrepreneur Eurovia Québec Construction inc. pour le projet de réfection de la route de la Traverse et rue Bourassa pour les travaux exécutés au 30 septembre 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation donnée par l'ingénieur Robin Hould, au dossier dans le cadre du projet MEK-P0248;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil municipal accepte la demande de paiement pour le décompte progressif # 1 déposée par l'entrepreneur Eurovia Québec Construction inc. dans le cadre des travaux de réfection de la route de la Traverse et de la rue Bourassa et de verser un montant maximal de 114 079,05 \$ incluant les taxes applicables, et ce, après l'application de la retenue de 10 %.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.3 <u>Travaux de réfection route de la Traverse et rue Bourassa - Directives de changement #</u>

<u>1</u>

2021-10-291

CONSIDÉRANT la demande d'un promoteur pour le raccordement d'un futur développement privé en parallèle de la rue Bourassa aux réseaux municipaux d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT la directive de changement # 1 soumise par l'entrepreneur dans le cadre des travaux de réfection de route de la Traverse et de la rue Bourassa;

CONSIDÉRANT l'échéancier serré du contrat pour permettre le pavage cet automne;

CONSIDÉRANT que le promoteur a reçu la directive de changement et qu'il confirme qu'il ne veut défrayer qu'une partie des coûts;

CONSIDÉRANT que le projet de lotissement n'a pas été déposé officiellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que le conseil ne donne pas suite à la directive de changement # 1 soumise par Eurovia Québec Construction inc.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.4 <u>Travaux d'amélioration du chemin Sainte-Marie - Décompte # 3 - Marcel Guimond et Fils</u>

2021-10-292

CONSIDÉRANT la demande de paiement pour le décompte progressif # 3 déposée par l'entrepreneur Marcel Guimond et Fils inc. pour les travaux d'amélioration du chemin Sainte-Marie pour les travaux exécutés au 30 septembre 2021;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT la recommandation à venir de l'ingénieur de la MRC de Mékinac au dossier dans le cadre du projet MEK-P0156;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil municipal accepte la demande de paiement pour le décompte progressif # 3 déposée par l'entrepreneur Marcel Guimond et Fils inc. dans le cadre des travaux d'amélioration du chemin Sainte-Marie et de verser un montant maximal de 141 575,22 \$ incluant les taxes applicables, et ce, après l'application de la retenue de 5 % conditionnellement à l'approbation de l'ingénieur au dossier du bordereau des quantités et de la confirmation du montant relatif.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.5 Règlement # 2021-576 pour permettre la circulation des véhicules hors route sur les chemins municipaux et remplaçant le règlement 2017-538 - Adoption

2021-10-293

Monsieur Yvan Hamelin, conseiller indique aux membres du conseil et à l'assistance que de légères corrections ont été apportées au règlement par rapport au projet déposé soit l'ajustement de la définition des véhicules visées par le règlement et à celle inscrite à la Loi sur les véhicules hors route, la correction du numéro de la Loi et la correction de la longueur visée pour le chemin Touzin

ATTENDU QUE la Loi sur les véhicules hors route du Gouvernement du Québec établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et autorisant la circulation sous réserve de conditions;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 626 du Code de la sécurité routière (CSR), paragraphe 14 de ladite Loi, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout, ou en partie d'un chemin, aux conditions qu'elle détermine;

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-aux-Sables avait adopté le règlement # 2017-538, mais qu'il y a lieu de le mettre à jour compte tenu des demandes;

ATTENDU QUE le présent règlement vise les chemins dont l'entretien est de juridiction municipale, et non privée;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec peut permettre la circulation des véhicules hors routes sur les chemins de sa juridiction, notamment sur les chemins dits numérotés;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement fut préalablement donné lors de la séance du 10 août 2021et le projet de règlement a été déposé à la séance du 14 septembre 2021;

ATTENDU QU'une copie a été donnée aux élus municipaux et qu'ils reconnaissent l'avoir lue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu d'adopter, avec modifications, le règlement # 2021-576 concernant la circulation des véhicules hors route sur les chemins municipaux et remplaçant le règlement # 2017-538.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.6 Offre de service collecte des ordures - Municipalité de Sainte-Thècle

2021-10-294

CONSIDÉRANT qu'une municipalité peut conclure une entente intermunicipale avec d'autres municipalités pour offrir un service de sa compétence;

CONSIDÉRANT la fin de l'entente actuelle pour la collecte et le transport des déchets le 31 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil entérine le projet d'entente intermunicipale tel que déposé à la municipalité de Sainte-Thècle le 30 septembre 2021 afin que la municipalité de Lac-aux-Sables effectue la collecte et le transport des déchets sur le territoire thèclois pour l'année 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.7 <u>Appel d'offres - Déneigement des cours municipales</u>

2021-10-295

CONSIDÉRANT l'échéance du contrat de déneigement des cours municipales;

rmules Municipales No 5614-A-MST



No de résolution

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil autorise le directeur des travaux publics à procéder à un appel d'offres pour le contrat de déneigement des cours municipales.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5 <u>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE</u>

Aucun point.

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 <u>Règlement # 2021-579 décrétant l'adoption de la politique d'utilisation des salles municipales et abrogeant le règlement # 2008-481 - Adoption</u>

2021-10-296

Monsieur Nicolas Hamelin, indique aux membres du conseil et à l'assistance que la grille des tarifs a été modifiée par rapport au projet de règlement déposé, pour le tarif horaire à 15 \$ au lieu de 25 \$ pour les cours de groupe organisés dont l'inscription est offerte à tous.

ATTENDU que la municipalité possède des salles pouvant être mises à la disposition du public et d'organismes;

ATTENDU que le conseil souhaite établir une politique claire sur l'utilisation des salles et sur les tarifs applicables;

ATTENDU que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 septembre 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil adopte, avec changement, le règlement # 2021-579 décrétant l'adoption de la politique d'utilisation des salles municipales et abrogeant le règlement # 2008-481.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.2 Politique familiale de Lac-aux-Sables - Adoption

2021-10-297

CONSIDÉRANT les travaux du comité pour la mise à jour de la politique familiale de Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT la résolution # 2021-07-217 et la démarche d'accréditation Municipalité Amie des enfants;

CONSIDÉRANT l'accréditation Municipalité Amie des aînés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Beaupré, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil adopte la politique familiale de Lac-aux-Sables 2021 et son plan d'action.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.3 Projet Pumptrack - Affectation

2021-10-298

CONSIDÉRANT le projet de piste Pumptrack déposé dans divers programmes depuis 2019;

CONSIDÉRANT les divers partenaires financiers;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions prévue le 28 octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil impute au surplus accumulé non affecté, la part municipale selon l'estimé budgétaire du projet Pumptrack.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.4 <u>Utilisation de salle - Capsule vidéo</u>





Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT la demande d'utilisation de la salle Lac-aux-Sables pour le tournage d'une capsule vidéo;

CONSIDÉRANT la politique d'utilisation des salles municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Beaupré, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil autorise l'utilisation gratuite de la salle Lac-aux-Sables pour une seule période en octobre durant les heures d'ouverture du bureau municipal à monsieur Jimmy Francoeur pour les besoins du tournage d'une capsule vidéo.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

Utilisation de salle - Vie active

2021-10-300

CONSIDÉRANT la politique d'utilisation des salles municipales;

CONSIDÉRANT que l'activité Vie Active est piloté par le CIUSSS;

CONSIDÉRANT l'accréditation MADA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil autorise l'utilisation gratuite de la salle pour l'activité Vie active à raison d'une heure par semaine, le mardi matin entre le 12 octobre et le 21 décembre 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7 **AUTRES SUJETS**

7.1 Demande d'aide financière

7.1.1 Moisson Mauricie

CONSIDÉRANT la demande d'aide de Moisson Mauricie;

CONSIDÉRANT le nombre croissant des demandes auprès de Carrefour Normandie et le Camp Val-Notre-Dame;

CONSIDÉRANT que l'organisme a reçu 1572 demandes provenant du territoire de Lac-aux-

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil accepte la demande de Moisson Maurice et autorise le versement au montant de 628,80 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.2 Motion de félicitations

7.2.1 Madame Julie Ricard

2021-10-302

Monsieur le maire et les conseillers et conseillères, en leur nom et celui de la population de Lacaux-Sables, donnent une motion de félicitations et de remerciement à la conseillère sortante madame Julie Ricard. Cette dernière termine son mandat au sein du conseil municipal après huit années consécutives. Merci Julie pour ton travail et ta participation depuis ton élection en 2013. Nous soulignons également ton implication dans les activités municipales et dans la communauté sabloise, notamment avec l'O.P.P de l'École le Sablon d'Or.

Merci beaucoup Julie!

7.2.2 Monsieur Lucien Mongrain

2021-10-303

Le maire, auquel s'associent les membres du conseil, donne une motion de félicitations à monsieur Lucien Mongrain, maire sortant de la municipalité de Trois-Rives qui prend sa retraite du monde municipal après quarante années à la barre de son conseil. Le conseil de Lac-aux-Sables souligne sa



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

longue implication dans le développement de sa communauté trois-riveraine ainsi que dans le rayonnement de la MRC de Mékinac.

Bravo et bonne retraite!

7.3 Varia

Aucun point.

7.4 <u>Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)</u>

Début: 20 h 36

Fin: 20 h 49

7.5 <u>Levée de l'assemblée</u>

2021-10-304

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que la séance soit levée à 20 h 50.

Myou/Socian
Myyon/Bourassa
Maire

Mme Manuella Perron, OMA Secrétalre-trésorière adjointe

« Je Mondon de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce _____ octobre 2021.